

Demande de dérogation mineure | 4967, Chemin Royal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la municipalité de Saint—Jean-de-l'Île-d'Orléans statuera sur une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi, 3 avril 2023 à compter de 20h00**, au 8 Chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

4967, Chemin Royal

Nature de la demande

La demande de dérogation mineure est adressée dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment secondaire annexé au bâtiment principal en empiétant dans la marge de recul latérale de 1,09 mètres et ainsi conserver une marge latérale de 0.91 mètres, alors que le tableau des dispositions spécifiques de la zone R-408 du *Règlement de zonage 2021-380* autorise une marge de recul latérale de 2 mètres.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette assemblée.

DONNÉ À SAINT-Jean-de-l'Île-d'Orléans, le 10 mars 2023

Nancy Clavet

Directrice générale, greffière-trésorière